

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi premier février 2016 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire

Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016.
- 3- **Administration financière**
 - 3.1 Comptes à payer.
- 4- **Administration générale**
 - 4.1 Adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités.
 - 4.2 Matinée gourmande – Edition 2016.
 - 4.3 Classification et déchetage des archives.
 - 4.4 Vente pour impôts fonciers non payés (deuxième avis).
 - 4.5 Autorisation de vente de boissons alcoolisées au restaurant le Cachot.
 - 4.6 UPA : 4^e gale des agristars.
- 5- **Sécurité publique et sécurité civile**
 - 5.1 Modification du défibrillateur du camion 265.
 - 5.2 Formation.
- 6- **Transport routier**
 - 6.1 Modification électrique pour le déplacement de la laveuse à pression, remplacement des deux ventilateurs du garage et installation de 4 prises électriques.
 - 6.2 Achat d'un outil multifonctions.
 - 6.3 Achat de 10 luminaires de rues.
 - 6.4 Achat de 2 pneus avant pour la niveleuse.
 - 6.5 Achat d'outils.
- 7- **Hygiène du milieu**

Aucun item.
- 8- **Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Aucun item.
- 9- **Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**

- 9.1 Dépôt du procès-verbal du comité des loisirs du 25 janvier 2016.
- 9.2 Dek-Hockey :
 - A) Tarification pour location de la patinoire (ligne adulte) et plage horaire disponible.
 - B) Ligue récréative junior dek-hockey.
- 9.3 Drainage terrain de soccer.
- 9.4 Affichage des règlements à la patinoire (pancarte actuelle brisée).
- 9.5 Demande de la Fabrique de Saint-Valérien-de-Milton (31^e repas porc et bœuf).

10- Avis de motion

- 10.1 Avis de motion afin de modifier l'article 2 et l'article 4 de règlement 2012-65 relatif aux animaux.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

12- Affaire(s) nouvelle(s)

- 12.1 Achat de deux buts de hockey réglementaires.
- 12.2 Mandat à monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains, concernant l'état de la rue du Coteau et des Cèdres.
- 12.3 Boîte extérieure pour la réception des livres à la bibliothèque.
- 12.4 Demande des premiers répondants.
- 12.5 Achat d'un ordinateur pour la bibliothèque.
- 12.6 Mandat à Richard Dion pour faire les travaux d'arpentage.

13- Période de questions.

14- Levée de l'assemblée

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 25-02-2016

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

- 12.1 Achat de deux buts de hockey réglementaires.
- 12.2 Mandat à monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains, concernant l'état des rues du Coteau et des Cèdres.
- 12.3 Boîte extérieure pour la réception des livres à la bibliothèque.
- 12.4 Demande des premiers répondants.
- 12.5 Achat d'un ordinateur pour la bibliothèque.
- 12.6 Mandat à Richard Dion pour faire les travaux d'arpentage.
- 12.7 Billets soirée vin et fromages.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016

Résolution 26-02-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 27-02-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 24,003.66\$, les comptes payés au montant de 122,741.81\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce premier février 2016 au montant de 91,474.43\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités

Résolution 28-02-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adhérer à la Fédération Québécoise des Municipalité au montant de 2,175.15\$, taxes incluses.

4.2 Matinée gourmande –Édition 2016

CONSIDÉRANT la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2016, chapeauté par le Développement économique de la MRC des Maskoutains (DEM) et financé dans le cadre du Pacte rural maskoutain;

CONSIDÉRANT que cet évènement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

CONSIDÉRANT que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de neuf municipalités rurales, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

Résolution 29-02-2016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyée par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers :

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, dont une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau potable, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur;

DE S'ENGAGER à fournir une personne ressource (bénévole ou employé) qui travaillera à la mise en place de la Matinée gourmande sur son territoire, un samedi de 9 h à 13 h;

DE S'IMPLIQUER à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes;

DE TENIR l'évènement le samedi 06 août 2016.

4.3 Classification et déchetage des archives

Résolution 30-02-2016

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur Dominic Boisvert pour effectuer la classification des archives dans les semaines du 6 et 13 juin 2016 pour un montant de 1968.28\$, taxes en sus et de mandater Atelier transition inc. pour effectuer le déchetage des archives selon le calendrier de conservation et d'offrir le service de déchetage aux citoyens.

4.4 Vente pour impôts fonciers non payés (2^e avis)

Considérant que la MRC des Maskoutains a transmis les instructions nécessaires pour entreprendre les procédures pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Considérant qu'il est opportun d'informer les propriétaires visés par cette démarche;

Résolution 31-02-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à expédier, dans le mois de février 2016, un deuxième avis de rappel auprès des propriétaires concernés afin de les informer des démarches officielles qui vont être entreprises au mois de mars 2016.

4.5 Autorisation de vente de boissons alcoolisées au restaurant le Cachot

Considérant que le propriétaire 9309-711 Québec inc. (restaurant le Cachot), sis au 1030 chemin Milton, vend actuellement des boissons alcoolisées;

Considérant que le propriétaire demande si la municipalité a une objection à ce qu'il y ait vente de boissons alcoolisées dans le commerce;

Considérant que l'activité actuelle a un droit acquis en la matière;

Résolution 32-02-2016

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer les autorités compétentes en la matière soit la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux, que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ne s'oppose pas à la vente de boissons alcoolisées à l'intérieur du restaurant le Cachot sis au 1030 chemin de Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

4.6 UPA : 4^e gala des agristars

Le conseil municipal prend acte de l'invitation au 4^e gala agristars de la fédération.

Il est demandé de connaître les nominé(e)s de cette soirée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Modification du défibrillateur du camion 265

Considérant que le défibrillateur qui est situé dans le camion 265 n'est pas adapté pour faire de la défibrillation pédiatrique;

Résolution 33-02-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le service incendie à procéder à la modification du DEA pour permettre la défibrillation pédiatrique au coût de 623 \$ incluant pièces et main-d'œuvre, taxes en sus.

5.2 Formation

Considérant que le directeur incendie et le lieutenant Philippe Deslandes ont déjà assisté à la première partie de la formation qui s'est donnée à Saint-Dominique le 9 janvier dernier ;

Considérant que pour suivre les autres parties, le pré-requis est d'avoir suivi le premier module ;

Considérant que M. Patrick Lalonde, qui effectue présentement l'analyse du Service de sécurité incendie, a fortement recommandé que les officiers soient mieux outillés pour répondre aux besoins du Service;

Résolution 34-02-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'inscription du directeur incendie et du lieutenant Philippe Deslandes aux deux autres formations à venir, le 20 mars et le 14 mai 2016. Le coût est de 225 \$ (total pour les 2 candidats) par formation, taxes en sus.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Modification électrique pour le déplacement de la laveuse à pression, remplacement des deux ventilateurs du garage et installation de 4 prises électriques

Résolution 35-02-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater Gérard Dion & Fils inc. à modifier l'installation électrique pour le déplacement de la laveuse à pression, le remplacement des 2 ventilateurs plafonnier du garage et l'installation de 4 prises électrique pour la somme de 1,205.24\$, taxes en sus.

6.2 Achat d'un outil multifonctions

Résolution 36-02-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition chez Location Yergeau inc. de :

- 1 moteur 28.1 cc : 399.96\$
 - 1 pro trim SRM : 103.96\$
 - 1 attache balai en caoutchouc : 319.96\$
 - 1 power pruner attach : 223.96\$
 - 1 extension de 36 pouces : 54.36\$
 - 1 débroussailleuse Écho pas : 135.96\$
- Pour un total de 1238.16\$, taxes en sus.

6.3 Achat de 10 luminaires de rue

Résolution 37-02-2016

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition de 10 luminaires de rue chez Éclairage CM3 pour la somme de 1639.90\$, taxes en sus. Il est demandé que les luminaires à acheter soient du même modèle que les précédents.

6.4 Achat de 2 pneus avant pour la niveleuse

Considérant que le remoulage des pneus avant de la niveleuse ne pouvait être effectué à cause de l'usure trop accrue;

Considérant qu'il n'y avait d'autre solution que de changer les pneus avant;

Résolution 38-02-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé monsieur Serge Ménard par et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition de 2 pneus de marque Nokian, 175R25 chez Garage Gaston Chartier inc., incluant l'installation pour la somme de 2,774\$, taxes en sus, moins le rabais de 1800\$.

6.5 Achat d'outils

Considérant qu'il faut des outils pour procéder aux diverses opérations dans le garage;

Considérant le budget soumis par le responsable des travaux publics;

Résolution 39-02-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'acquisition de divers outils pour le garage municipal selon un budget de 1500\$, taxes en sus.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Aucun item.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Dépôt du procès-verbal du comité des loisirs du 25 janvier 2016

Le procès-verbal de la réunion du comité des loisirs en date du 25 janvier 2016 est déposé.

9.2 Dek-Hockey :

- A) Tarifification pour location de la patinoire (ligue adulte) et plage horaire disponible

Résolution 40-02-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter la tarification pour la location de la patinoire (ligue adulte) et la plage horaire comme suit :

- Surface de dek-hockey : 60\$ de l'heure ;
- Ligue sportive : 50\$ de l'heure ;
 - Ligue sportive extérieure à Saint-Valérien-de-Milton, Saint-Liboire et Saint-Dominique : 60\$ de l'heure ;
 - Tournoi : 300\$ par jour ;
 - Ligue sportive : groupe organisé indépendant de la municipalité utilisant le terrain entre 18H et 23H sur semaine, soit du lundi au vendredi inclusivement et pour une durée de plus de 10 semaines du 1^{er} mai au 15 septembre (20 semaines).

- B) Ligue récréative junior dek-hockey

Résolution 41-02-2016

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la ligue récréative junior pour le dek-hockey soit gérée par le comité des loisirs en ce qui concerne les revenus et dépenses pour les moins de 18 ans.

- Coût du personnel :
- Arbitres : 15\$
- Marqueurs : 11\$
- Festival fin de saison : 100\$

Les frais du personnel sont défrayés par les Loisirs de Saint-Valérien-de-Milton.

Il est demandé d'inviter les 13-17 ans à se présenter lors de la soirée d'inscription et de faire une publicité dans le journal afin de connaître l'intérêt des jeunes.

9.3 Drainage terrain de soccer

Considérant que le terrain de soccer a un problème d'égouttement et d'écoulement d'eau ;

Résolution 42-02-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire la vérification du drainage actuel du terrain de soccer et d'intervenir en mai ou juin pour effectuer les corrections nécessaires.

9.4 Affichage des règlements à la patinoire (pancarte actuelle brisée)

Considérant que la pancarte actuelle sur laquelle sont inscrits les règlements relatifs à l'usage de la grande patinoire est brisée ;

Considérant qu'il faut la remplacer ;

Résolution 43-02-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater le personnel de voirie afin de remplacer ladite pancarte en aluminium pour la patinoire et d'en faire fabriquer deux pour la réglementation du dek-hockey.

9.7 Demande de la Fabrique de Saint-Valérien-de-Milton (31^e repas porc et bœuf)

Considérant que la Fabrique de la paroisse de Saint-Valérien-de-Milton organise son 31^e repas porc et bœuf le 05 juin 2016;

Considérant que cette activité est pour amasser des fonds pour la fabrique;

Résolution 44-02-2016

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité de la salle communautaire lors de l'activité du 05 juin 2016 ainsi que la gratuité de la conciergerie.

10 AVIS DE MOTION

Monsieur Jean-Guy Jacques donne avis de motion à l'effet d'adopter ultérieurement un règlement modifiant l'article 2 (concernant les chiens) et l'article 4 (concernant les chats) du règlement 2012-65 relatif aux animaux.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Achat de deux buts de hockey réglementaires

Considérant que les buts de hockey actuels ne sont pas réglementaires et peuvent être dangereux pour les utilisateurs ;

Résolution 45-02-2016

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition de deux nouveaux buts réglementaires pour la patinoire pour un montant d'environ 1,200\$ la paire, taxes en sus.

12.2 Mandat à monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains, concernant l'état de la rue du Coteau et des Cèdres

Considérant l'état actuel de l'assiette de la rue du Coteau et des Cèdres démontrant des affaissements;

Résolution 46-02-2016

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains, afin de nous soumettre une

étude ainsi qu'un estimé des coûts relativement à la correction à faire concernant les affaissements dans les rues du Coteau et des Cèdres.

12.3 Boîte extérieure pour la réception des livres à la bibliothèque

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir une boîte extérieure pour permettre aux usagers de la bibliothèque de remettre leurs livres en tout temps lorsque la bibliothèque est fermée ;

Résolution 47-02-2016

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition d'une boîte R252 chez R.P. Riopel inc. pour la réception des livres à l'extérieur de la bibliothèque au montant de 1997.50\$ plus le transport de 125\$, taxes en sus. Que le coût soit défrayé à même le surplus non affecté.

12.4 Demande des premiers répondants

Résolution 48-02-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de défrayer deux heures minimum aux premiers répondants lors d'appels pour leurs services.

12.5 Achat d'un ordinateur pour la bibliothèque

Considérant que l'ordinateur de la bibliothèque ne peut être réparé ;

Considérant que la bibliothèque a besoin d'un ordinateur pour effectuer ses tâches régulières ;

Considérant que le tout est déjà prévu au budget 2016 ;

Résolution 49-02-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de faire l'acquisition d'un nouvel ordinateur incluant le travail d'installation des logiciels et la configuration chez Service informatique Upton enr. au coût de 940\$, taxes en sus, le tout selon la soumission 014-141.

12.6 Mandat à Richard Dion pour faire les travaux d'arpentage

Considérant l'absence au cadastre d'une partie du chemin du 10^e rang ;

Considérant que l'assiette du chemin actuel partant du chemin Upton en direction Est est occupé sans titre sur une longueur d'environ 400 mètres ;

Considérant que cette partie du chemin est ouverte à la circulation depuis au moins 10 ans et qu'elle est entretenue par la municipalité depuis plus de 10 ans ;

Considérant qu'il faut régulariser cette situation pour les propriétaires riverains qui se trouvent enclavés ;

Considérant que la municipalité veut se prévaloir des articles de 72 et 73 de la Loi sur les compétences municipales ;

Résolution 50-02-2016

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater monsieur Richard Dion, arpenteur-géomètre, afin de préparer la description technique relativement au chemin occupé sans titre prolongeant le 10^e rang Est à partir du chemin Upton.

12.7 Billets soirée vin et fromages

Résolution 51-02-2016

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'indiquer sur la publicité les personnes qui ont des billets à vendre pour la soirée vin et fromages et d'inviter les intéressés à prendre contact avec madame Mélanie Borduas, coordonnatrice en loisirs, afin de connaître les personnes qui ont des billets à vendre.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 52-02-2016

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H36.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émets ce certificat ce premier février 2016.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

